

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CLUSTER H2O, L'AQUAPÔLE ET LA CAPITALE WALLONNE DE L'EAU »

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, vous savez que je suis de très près le dossier de l'eau, de manière générale, et de Verviers, capitale wallonne de l'eau, en particulier. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'attirer votre attention sur le fait que l'on peut oublier que nous avons décidé d'attribuer des responsabilités à plusieurs villes wallonnes et que Verviers est bien la capitale wallonne de l'eau.

Les acteurs politiques, tous partis démocratiques confondus, ont cette réelle volonté de faire avancer ce dossier et de participer à la reconstruction d'une ville qui a souffert, déjà avant les inondations, et qui souffre encore plus après. Il suffit d'y passer pour s'en rendre compte.

Le cluster H2O a été créé et validé par la Région wallonne fin 2021 avec la volonté de le mettre en œuvre en mars, c'est-à-dire maintenant. Les objectifs affichés de ce nouveau cluster sont, entre autres, d'identifier les forces des acteurs wallons dans la filière de l'eau et de valoriser cela à l'international.

Dans cette perspective, que deviendrait l'Aquapôle situé à Liège – il y a déjà une erreur de casting au niveau géographique –, dont l'objet est somme toute assez similaire au cluster H2O ? Ne risque-t-on pas avec la création de ce nouveau cluster H2O, de disperser les efforts ?

Il semble que la dimension de développement régional soit assez absente dans ce nouveau cluster H2O qui privilégie davantage les aspects internationaux, c'est en tout cas la lecture que j'en ai. Avez-vous la même lecture ? Confirmez-vous cela ?

Envisagez-vous de créer un technopôle – vous me voyez venir discrètement avec mes petits sabots – qui travaillerait sur le transfert des innovations dans le domaine de l'eau et qui pourrait jeter les bases d'un développement économique en lien avec le monde de l'entreprise et un investisseur public en Wallonie ?

Enfin, en tant que capitale wallonne de l'eau, il semble évident que ce nouveau cluster et le technopôle éventuel devraient être installés à Verviers. Je le dis déjà, comme cela je ne le dis pas dans la réplique, car je risquerais d'être redondant : allez-vous dans ce sens-là et initier et appuyer cette démarche ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la création des clusters est un élément de politique économique qui a été mis en place par la Wallonie depuis une vingtaine d'années. Il vise à créer des réseaux d'entreprises en vue de favoriser des coopérations dans des domaines tels que l'innovation, l'internationalisation ou l'échange d'expérience autour des enjeux auxquels les entreprises sont confrontées. Les clusters, à l'instar des pôles de compétitivité, ciblent généralement un secteur. L'agrément et le financement des clusters sont organisés par décret.

Cette matière, comme vous le savez, relève des compétences de mon collègue, le ministre de l'Économie, le ministre Borsus. Je vous invite dès lors à lui adresser vos questions plus précises relatives au processus de création et de financement du cluster de l'eau.

Des démarches ont été entreprises, tant par la Société publique de gestion de l'eau que par la Société wallonne des eaux, pour implémenter le plan industriel du secteur de l'eau, lequel concrétise la mise en œuvre de la nouvelle dynamique participative du secteur, dont le Gouvernement les a chargées. Dans ce contexte, la création d'un cluster H2O a été rendue possible grâce à l'engagement de ces deux

opérateurs régionaux. Ils avaient la volonté de développer une filière industrielle dans le secteur de l'eau à travers la promotion de collaborations entre des acteurs privés et publics en matière d'innovation et d'internationalisation.

À cette fin, ils ont décidé, de manière pragmatique, de s'intégrer à un cluster déjà opérationnel : le cluster TWEED. Celui-ci bénéficie d'évaluations positives de la part du SPW et œuvre dans le secteur de l'énergie, qui présente des enjeux partagés et des similitudes avec le secteur de l'eau.

De nombreuses entreprises du secteur de l'énergie sont d'ailleurs également actives dans le secteur de l'eau. Les secteurs industriels publics et privés ont évidemment tout intérêt à se mettre en relation avec les acteurs de l'innovation, comme les universités et les centres de recherche agréés, dont ceux qui participent à l'Aquapôle.

Il y aura donc une complémentarité à assurer entre, d'une part, les démarches de recherche et, d'autre part, celles de développement économique. Le lien entre ces deux démarches pourrait par exemple être matérialisé par des projets d'innovation qui associent entreprises, universités et centres de recherche wallons, qu'ils soient membres ou non de l'Aquapôle. Un bel exemple d'association utile a déjà été donné par l'Université de Liège et la SPGE pour la valorisation du phosphore dans les eaux usées.

Enfin, il n'y a pas, à ma connaissance, d'infrastructures spécifiques liées au développement des clusters. Toutefois, la SWDE et la SPGE, comme je l'ai déjà indiqué, veilleront à ce que des activités du cluster de l'eau, telles que des séminaires et des événements thématiques, se développent à Verviers en lien avec les pôles de recherche wallons et le Polygone de l'eau.

M. Frédéric (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse. Vous êtes jeune et dynamique, ce que je ne suis plus, et donc, vu la vitesse à laquelle vous m'avez répondu, il faudra que je relise pour être sûr d'avoir tout compris. Vous verrez quand vous aurez mon âge, cela viendra.

Peut-être, déjà vous dire que la question initiale je l'avais déposée au ministre Borsus et que le Gouvernement a souhaité qu'elle soit orientée chez vous.

(Réaction de Mme la Ministre Tellier)

A proposé, effectivement, à la Conférence des présidents ou au Bureau élargi de la transférer chez vous. J'étais surpris moi-même. Je me suis dit : « tout compte fait, la compétence de l'eau, la ministre peut-être », mais H2O, je pense que c'est le ministre Borsus.

(Réaction de Mme la Ministre Tellier)

C'est-à-dire que si vous me demandez, en plus, d'arbitrer vos différends, je m'en garderai bien, je n'aime pas les conflits. Je vous laisse vous débrouiller, mais je voulais vous rassurer, ce n'est pas une erreur de ma part. J'avais déposé auprès du ministre Borsus, puis on m'a dit : « Cela ne va pas du tout, cela doit être chez Mme Tellier à la demande du Gouvernement ». Je me suis dit d'accord. Je ne sais pas comment vous fonctionnez, mais je peux vous assurer que c'est comme cela que j'ai procédé.

Je prendrai connaissance plus avant de votre réponse et j'y reviendrai certainement parce que j'ai cru comprendre qu'il y a avait une intention pour l'avenir dans le développement de ces projets pour Verviers, mais je n'ai pas eu le sentiment que c'était aussi déterminé ou aussi complet que je l'imaginai. Je risque dès lors de vous poursuivre ou de poursuivre le ministre Borsus, c'est selon.